

COMMUNIQUE DE PRESSE

AEROPORT DE SAINT-ETIENNE : DES VOYAGEURS TOUJOURS A L'HEURE QUALITE – SECURITE RESPECTEES

L'aéroport de Saint-Etienne est bien plus qu'un aéroport de proximité ; avec ses vols internationaux (charters et réguliers), il est un aéroport international à part entière.

Certes, l'aéroport de Saint-Etienne est une structure de proximité. Facile d'accès, réduisant au minimum les contraintes des voyageurs grâce à un parking gratuit et à des navettes vers le centre-ville de Saint-Etienne pour les vols réguliers, il n'en est pas moins une base de départ à l'international avec toutes les contraintes que cela suppose.

Ainsi, cet aéroport et ses passagers doivent se conformer aux règles strictes de sécurité et aux procédures d'embarquement internationales fixées par les compagnies aériennes et l'aviation civile.

En ce sens, l'aéroport de Saint-Etienne, au même titre que les grands aéroports présents dans le monde, et les compagnies aériennes qui le pratiquent s'engagent à respecter la sécurité et la qualité des vols.

La sécurité se traduit notamment par la présence de la gendarmerie à chaque départ et à chaque arrivée d'un vol à l'aéroport de Saint-Etienne ; mais elle se traduit aussi par des contrôles stricts et répétés des identités et des bagages des passagers. Tout ceci répond aux contraintes du plan Vigipirate.

Le caractère international de l'aéroport nécessite également la très stricte application des procédures d'embarquement qui garantissent aussi la sécurité et la qualité du vol. Le respect des horaires est un des éléments de cette démarche qualité – sécurité. Ryanair en fait un engagement majeur et un élément de différenciation par rapport à ses concurrents.

De plus, Porto constitue une base pour plus de 20 destinations en Europe ; les possibilités de correspondances sont grandes, d'où l'importance du respect des horaires.

Procédure d'embarquement Ryanair :

- la compagnie Ryanair, comme toute autre compagnie, demande à ses passagers de se présenter à l'aéroport si possible deux heures avant le départ du vol.
- l'enregistrement des bagages et des personnes peut se faire jusqu'à 40 minutes avant le départ du vol.
- le contrôle de sûreté se fait jusqu'à 40 minutes avant le départ du vol.
- la porte d'enregistrement et de contrôle se ferme à H moins 40.
- l'embarquement se fait au plus tard 30 minutes avant le départ de l'avion (la personne étant, à ce moment là déjà en salle d'embarquement donc déjà passée à l'enregistrement et au contrôle de sécurité).

Pour les vols charters, la procédure est la même ; les délais sont simplement moins tendus car l'avion stationne environ une heure sur le tarmac, contre 25 minutes pour les vols réguliers Ryanair.

Vos contacts presse :

Monique Cassagne

Directrice de la communication
04 77 43 04 46
monique-cassagne@saint-etienne.cci.fr

&

Claire Sordet

Chargée des relations presse
04 77 43 36 70
claire-sordet@saint-etienne.cci.fr